BULLETIN MUNICIPAL Mairie de Villette





Boutique du terroir

(poissons fumés et conserves maison, truites fraîches...)

Pêche en bassins facile et inoubliable pour les enfants

(matériel prêté, poissons préparés)

Accès libre et gratuit à l'élevage et à l'écomusée !

www.pisciculture.fr 01.34.76.30.04

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

1 page 190x270 mm : 300 €HT (+80 € si création)

 $\frac{1}{2}$ page 190x132 mm : 180 € HT (+ 60 € si création)

1/4 page 92x132mm : 100 € HT (+40 € si création)

1/8 page 92x62 mm : 60 € HT (+ 20 € si création)

Une facture vous sera délivrée par la mairie.

Format des fichiers : JPEG de préférence ou PDF

(Compression minimale)

Résolution du fichier : 300 dpi (qualité imprimerie)

EDITORIAL



Chères Villettoises, chers Villettois

2019 a été une année de transition pour notre village : après 7 mandats consécutifs dont 4 mandats au poste de Maire – un quart de siècle -, Pierre JEAN a souhaité prétendre à une retraite bien méritée.

« Pierrot » s'est consacré pendant toute cette période à la bonne marche de la commune en veillant inlassablement au bien-être de ses concitoyens.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour le remercier encore de son dévouement et de son action pour Villette et ses habitants. Ce fut un honneur pour moi de me voir proposer de prendre sa suite pour continuer

à gérer la commune en lui conservant son cadre de vie si agréable qui fait le charme de notre village.

Villette aux portes du Grand Paris, tout en bénéficiant de la proximité et des services de la mégapole, a su conserver les atouts du village rural où il fait bon vivre, profiter des attraits d'un cadre champêtre et se retrouver au calme en dehors des agitations urbaines.

Suite au renouvellement dans l'habitat existant, à des constructions neuves ou à la rénovation du bâti ancien, de nouveaux habitants viennent progressivement bénéficier de ce cadre agréable, et nous leur souhaitons la bienvenue.

Après une fin d'année 2019 un peu perturbée, nous souhaitons que cette nouvelle année 2020 se présente sous de bons auspices, afin que nous puissions continuer à gouter aux charmes de notre village et à partager ensemble des moments conviviaux à travers les diverses manifestations organisées dans notre commune notamment grâce à l'ASCV.

Dans l'attente de ces rencontres au cours de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, tous nos meilleurs vœux de très bonne et très heureuse année 2020.

Le Maire, M. Philippe Pasdeloup Et toute l'équipe municipale.

Sommaire

PAGE 3 Editorial

PAGE 4

Organisation administrative et communale

PAGE 5 Attributions associées

PAGE 6

Un clocher pour une chouette

PAGE 9 Un peu d'histoire à Rosay

PAGE 12 Seconde vie des équidés

PAGE 13 Randonnée des coteaux

PAGE 14
Participation
citoyenne

PAGE 15 Hommage à M.

PAGE 16 Plan de la commune

PAGE 18
Ambition kart

PAGE 19
Chenilles
processionnaires

PAGE 20 Pollution lumineuse

PAGE 21 Punaises de lit

PAGE 22 Les fêtes communales

PAGE 23 Etat civil

PAGE 24
Vie associative
et activités

PAGE 26 Informations pratiques

PAGE 30 Le Bus 60, horaires

L'ORGANISATION

ADMINISTRATIVE

<u>PREFET:</u> JEAN-JACQUES BROT <u>SOUS-PREFET:</u> GÉRARD DEROUIN DEPUTE: BRUNO MILLIENNE

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX: JOSETTE JEAN ET DIDIER JOUY

SENATRICE: SOPHIE PRIMAS

MUNICIPALE

MAIRE: M. PHILIPPE PASDELOUP

MAIRES ADJOINTS: MM. ROLAND TROUSSEAU, THIERRY JEANNE,

CLAUDE SAUZET, BERNARD BALLÉRINI.

CONSEILLERS MUNICIPAUX: M. FRANCK BAYEUX, Mme VANESSA BAUDET, M. REGIS BIECHER, Mme CHRYSTEL GASPARD-GUYADER, Mme RENÉE-CLAIRE GILLIS, Mme MARTINE GRIMM, M. PIERRE JEAN, Mme MICHELE POETTE, Mme ÉLISE SAILLOT, Mme NATHALIE SQUIVÉE.

MONSIEUR LE MAIRE reçoit LE VENDREDI de 18 HEURES à 19 H 30 SUR RENDEZ-VOUS.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI ET JEUDI DE 9 H à 12 H / VENDREDI DE 14 H à 19 H 30 TEL. : 01 34 76 31 01 OU 09 66 40 61 11 / FAX : 01 34 76 39 75

E-MAIL: mairie-villette@wanadoo.fr

SITE: WWW.VILLETTE-EN-YVELINES.FR

Édition Hérissé



LEUZE-



LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT :

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH: TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP- SUPPLÉANT ROLAND TROUSSEAU REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION « TRANSFERT DE CHARGES » AUPRÈS DE LA CCPH: TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP - SUPPLÉANTE MICHÈLE POETTE REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « CIRCULATIONS DOUCES »: ROLAND TROUSSEAU REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « MUTUALISATION »: PHILIPPE PASDELOUP REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »: ROLAND TROUSSEAU

LA COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES EST LA SUIVANTE :

FINANCES: PIERRE JEAN – BERNARD BALLÉRINI – THIERRY JEANNE – PHILIPPE PASDELOUP - MICHÈLE POETTE – CLAUDE SAUZET - NATHALIE SQUIVÉE – ROLAND TROUSSEAU ENVIRONNEMENT, URBANISME, ÉQUIPEMENT: PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – CHRYSTEL GASPARD - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

TRAVAUX : PIERRE JEAN - FRANCK BAYEUX - THIERRY JEANNE - PHILIPPE PASDELOUP - CLAUDE SAUZET SCOLAIRE ET HYGIÈNE : PHILIPPE PASDELOUP - VANESSA BAUDET - CLAUDE SAUZET - ROLAND TROUSSEAU AIDE SOCIALE : PIERRE JEAN - RENÉE-CLAIRE GILLIS - MARTINE GRIMM - PHILIPPE PASDELOUP - ÉLISE SAILLOT INFORMATION : PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI - REGIS BIECHER - NATHALIE SQUIVÉE - ROLAND TROUSSEAU GESTION SALLE DES FÊTES, CÉRÉMONIES, JEUNESSE ET SPORTS : PHILIPPE PASDELOUP - MARTINE GRIMM - THIERRY JEANNE

APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS: PIERRE JEAN
- BERNARD BALLÉRINI - FRANCK BAYEUX – PHILIPPE
PASDELOUP – CLAUDE SAUZET
CORRESPONDANT DÉFENSE; FRANCK BAYEUX

LES DÉLÉGUÉ-E-S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :

SIEED (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'OUEST YVELINES) :

<u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u>: ROLAND TROUSSEAU REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT <u>DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE</u>: CHRYSTEL GASPARD

SMTS (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE):

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES :</u> ROLAND TROUSSEAU, CHRYSTEL GASPARD

REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT <u>DÉLÉGUÉES SUPPLÉANTES</u>: RENÉE-CLAIRE GILLIS, NATHALIE SQUIVÉE

SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE):

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES</u>: CLAUDE SAUZET, - ÉLISE SAILLOT <u>DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S</u>: VANESSA BAUDET, ROLAND TROUSSEAU

SIE-ELY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ D'EURE-ET-LOIR YVELINES)

<u>DÉLÉGUÉS TITULAIRES :</u> THIERRY JEANNE, PHILIPPE PASDELOUP

<u>DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S :</u> FRANCK BAYEUX, RENÉE-CLAIRE GILLIS

SIEHVS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE)

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES:</u> BERNARD BALLÉRINI, MARTINE GRIMM

<u>DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S :</u> RENÉE-CLAIRE GILLIS, THIERRY JEANNE

SIAAR (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT RURAL DE LA RÉGION D'ARNOUVILLE-LÈS-MANTES) :

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES:</u> PIERRE JEAN, ÉLISE SAILLOT REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT <u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS:</u> M. ASTIER, M. VAN DER WOERD SRVA (SYNDICAT DE LA RIVIÈRE VAUCOULEURS AVAL)

DÉLÉGUÉS TITULAIRES: PIERRE JEAN, M.MANSAT REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS: M. MARMIN, M. VAN DER WOERD

CAISSE COMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES :

GÉRALDINE JEANNE REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES GÉES ET FAMILIALES.

ARMELLE BALLÉRINI REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES , D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS.

PIERRE JEAN, RENÉE-CLAIRE GILLIS, MARTINE GRIMM, PHILIPPE PASDELOUP ET ÉLISE SAILLOT, REPRÉSENTANT LES MEMBRES ÉLU-E-S PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SON SEIN.

CAISSE DES ÉCOLES :

ODILE JEAN, REPRÉSENTANT L'ÉDUCATION NATIONALE. VÉRONIQUE BAUDET REPRÉSENTANT MONSIEUR LE PRÉFET DES YVELINES.

ROLAND TROUSSEAU REPRÉSENTANT LES PARENTS D'ÉLÈVES ET DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL. PIERRE JEAN, VANESSA BAUDET ET CLAUDE SAUZET, DÉLÉGUÉ-E-S DU CONSEIL MUNICIPAL.

UN CLOCHER POUR UNE CHOUETTE

L'Effraie des clochers, une chouette très proche

Nous avons annoncé dans la Feuille d'Automne la réinstallation dans le clocher de l'église d'un nichoir destiné à la chouette Effraie des clochers par l'association ATENA 78, une action destinée donc à la protection de cette espèce, mais pourquoi faut-il la protéger, et pourquoi de cette manière ?

appelons d'abord que cette chouette est très liée aux activités humaines. Tyto alba de son nom scientifique, Effraie des clochers, « Dame blanche » comme on la désigne à cause de la blancheur de sa face en forme de cœur, ainsi que du dessous des ailes et ventre, ce rapace nocturne d'environ 40 cm (de la taille d'un pigeon) est un grand chasseur de rongeurs trouvés dans la végétation basse des milieux naturels et agricoles.



Toutes les photos Effraie sont de Guy Van Langenhove ATENA78

Elle s'est particulièrement bien développée dans les zones de prairies pâturées riches en rongeurs, un peu moins dans les zones de cultures hautes comme les céréales où il faut attendre la récolte ou l'automne –hiver pour que les proies soient accessibles.

Nichant à l'origine principalement dans des cavités naturelles, trous d'arbres ou de falaises, rarement un nid ancien, l'Effraie s'est rapidement adaptée aux constructions humaines élevées, clochers des villages, greniers, bâtiments agricoles, proches de ses lieux de chasse

Mais depuis quelques temps, la situation se complique pour notre chouette, surtout en région lle de France : les évolutions agricoles ont conduit à un recul des prairies et des vergers, les labours ont réduit les populations de rongeurs (ce point est toutefois en évolution inverse actuellement), les remembrements ont fait disparaitre nombre de haies et leurs vieux arbres creux, comme ceux des vergers, d'ailleurs, ce qui ne fait pas non plus l'affaire d'une autre chouette, la Chevêche d'Athéna. Et puis, les greniers sont aménagés avec l'urbanisation grandissante des villages, les hangars agricoles modernes sont moins accessibles et sans cavités, et les clochers sont peu à peu tous grillagés pour éviter leur envahissement par les pigeons.

Bref, c'est la crise, principalement du logement!



Alors, des personnes sensibilisées à la protection des oiseaux ont créé l'association ATENA 78 (Association Terroir et Nature en Yvelines) en 2009 afin d'agir localement pour protéger ces rapaces nocturnes, faisant référence à la Chevêche d'Athéna, qui niche dans

les creux des vieux arbres, fruitiers ou saules têtards des bords de ruisseaux, et dont nous aurons l'occasion de reparler. Leur action s'est développée pour l'Effraie, la Chevêche et diverses espèces dont la survie peut être menacée, telles les batraciens, les chauves-souris ou les orchidées.

L'association œuvre avec toutes les personnes souhaitant contribuer à cette sauvegarde: Agriculteurs, élus des collectivités, particuliers,... pour poursuivre et promouvoir cette action de protection entamée en 1993 par la pose du premier nichoir.



Mais revenons à l'Effraie et son problème de logement : Afin de compenser la perte de sites existants, l'association installe des nichoirs dans les lieux propices, c'est-à-dire des bâtiments avec une proximité de lieux de chasse (terrains agricoles ou enherbés) selon deux axes principaux : Hangars agricoles et clochers, sachant que tout bâtiment élevé peut faire l'affaire. Le principe est d'installer un boite de section 50-60 cm sur 1,2 m de long ayant deux compartiments garnis de copeaux et une ouverture par laquelle entrent les oiseaux. Cette ouverture sera de préférence plaquée sur une paroi et en lien avec l'extérieur par l'intermédiaire d'un tube, ainsi les oiseaux n'auront pas à entrer dans le bâtiment, et les espèces gênantes ne pourront pas y entrer non plus (pigeons en particulier).

Les deux compartiments permettront de faire deux nichées dans l'année si les conditions sont favorables, ou serviront de dortoirs pour les adultes ou les jeunes après leur envol, c'est toujours bien d'être un peu indépendant de ses parents.





Le rôle de l'association ne s'arrête pas là : chaque année, les nichoirs sont contrôlés en juin pour vérifier l'état d'avancement de la nidification, et en septembre pour la présence de deuxième nichée et un nettoyage du nichoir, à savoir l'évacuation des copeaux salis par les déjections des jeunes s'il y a eu nichée, et leur remplacement par des copeaux propres pour garantir confort et bon état sanitaire l'année suivante. Toutes les précautions sont prises lors de ces visites pour ne pas perturber la nidification grâce à plusieurs trappes d'accès et de verrouillage. Pour être sûr de ne pas causer de dérangement, on peut faire le nettoyage une fois l'an en novembre. Il arrive lors de ces visites que l'on trouve une nichée de pigeons, limités au nichoir et qui ne rentrent pas dans le bâtiment. Cela ne pénalise pas la

chouette, car si elle décide de choisir le nichoir, elle s'installe et chasse les pigeons s'ils occupent déjà le lieu, comme nid ou simple dortoir.





Tous ces contrôles permettent de connaitre l'évolution de la reproduction dans les nichoirs, et par extension dans la population globale des chouettes. Par exemple, en 2019, sur 124 sites comportant des nichoirs répartis sur 82 communes, ont été dénombrés 53 couples nicheurs, avec 70% de deuxième nichée, et 309 jeunes à l'envol, ce qui est un bon résultat, qui vient rattraper les 3 années précédentes pour lesquelles environ 50 couples nicheurs sur 120 sites ont produit autour de 160 jeunes à l'envol seulement par an, avec 30% de deuxième nichée, signe d'une mauvaise disponibilité en nourriture . En effet, la reproduction de la chouette est très liée à la présence de ses proies, principalement les campagnols des champs, considérant qu'elle s'adapte à leur nombre, et qu'en cas de manque de nourriture, il y a moins de jeunes qui sont produits, et des adultes qui partent, ou meurent.

Or, il est important qu'il y ait un nombre suffisant de couples reproducteurs et de sites pour les accueillir, d'abord pour la richesse en biodiversité de notre région, dont les rapaces nocturnes sont un élément à sauvegarder pour leur rôle écologique et leur place culturelle et esthétique dans notre société, et ensuite pour leur impact sur des populations de rongeurs qui pour nos activités, en particulier notre richesse agricole, sont des ravageurs qui consomment graines et végétaux, d'autant plus lorsqu'ils ne sont pas maitrisés par les prédateurs dont les chouettes font partie. Un couple d'Effraies et ses jeunes consomment par an de l'ordre de 5000 rongeurs en moyenne, et il est important qu'un grand nombre de couples soient présents pour pouvoir maitriser les pullulations de rongeurs les années où elles se produisent.

En effet, dans ce cas, ils feront plus de jeunes et

seront capables de réduire significativement les populations de rongeurs, ce qu'ils ne feraient pas s'il n'y avait que peu de couples. Paradoxalement, les années pauvres en campagnols, en particulier à cause des terres gorgées d'eau dans lesquelles ces rongeurs ne peuvent survivre, sont un risque futur si elles conduisent à la diminution des couples reproducteurs des rapaces, diurnes ou nocturnes, et un nombre important de ceuxci facilitera leur réimplantation après un déclin temporaire.

C'est le principe de la régulation naturelle, et il se produit la même chose pour les insectes : leur raréfaction entraine la diminution des espèces insectivores (oiseaux, chauve-souris, musaraignes,...) qui viendront à manquer les années de pullulations de certains insectes.

Revenons à notre nichoir: Lors de la première installation en 2008 d'un nichoir fabriqué dans le cadre de l'école de Villette, une Effraie avait été vue dans le clocher, signe que le nichoir pourrait s'avérer utile. Par la suite, les travaux dans l'église ont nui à la tranquillité du site, et le nichoir repositionné en 2012 a accueilli des pigeons, puis des abeilles, ces dernières le rendant inutilisable, car devenu trop attractif par l'odeur résiduelle pour d'autres abeilles qui risquaient de s'y réinstaller à l'occasion des périodes d'essaimage,

quand l'augmentation de la population d'abeilles fait qu'un essaim, groupe d'abeilles mené par une reine, quitte une ruche pour aller s'installer ailleurs. Le nouveau nichoir, fabriqué par l'association lors d'activités pratiques réalisées avec les élèves du lycée agricole Sully, rend le clocher de Villette de nouveau opérationnel pour accueillir un couple d'Effraies.





La commune de Villette participe ainsi au réseau intercommunal de sauvegarde de l'Effraie des clochers, regroupant les communes qui hébergent dans leurs clochers ou autre bâtiment public (donjon...) ces nichoirs. Ce réseau est complété par ceux installés dans de nombreux hangars agricoles ou quelques greniers.

On espère que ce site sera prochainement occupé, les campagnols et mulots du voisinage auront à faire preuve de prudence...



UN PEU D'HISTOIRE

Tout au long des chroniques du temps jadis qui ont jalonné les pages des bulletins municipaux depuis 2011, il a souvent été évoqué la commune de Rosay. A cela, il y a une bonne raison : Jusqu'à la révolution, la commune de Rosay et la commune de Villette ne formaient qu'une seule et même paroisse. Leurs deux histoires se trouvaient donc fatalement mêlées. C'est aussi probablement la raison pour laquelle il n'y avait pas d'église à Rosay car les paroissiens se rendaient à l'office dans l'église de Villette. Témoignage de cette époque, le banc seigneurial classé portant les armes d'Anne Gabrielle Bachelier, dame de Rosay et Villette et veuve de René-Joachim de Chenédé, marquis de Rosay et Villette qui se trouve dans l'église.

Afin de mieux connaitre l'histoire de ce très beau château, la famille Le Roy propriétaire actuel a bien voulu contribuer à notre chronique avec l'article qui suit retraçant son histoire. Nous les en remercions chaleureusement.

Le château de Rosay



u Xlème siècle Rosay possédait une forteresse féodale dont il ne reste rien. Elle commandait la vallée de la Vaucouleurs dont les marécages couverts de roseaux ont laissé leur souvenir dans le nom du village.

La seigneurie de Rosay est morcelée dès le début du XIIIème siècle.

Le 17 avril 1391, Gilles Malet achète pour 850 francs d'or la terre de Rosay, il est « garde de la librairie de Charles V au Louvre » (ancêtre de notre bibliothèque nationale). Vicomte de Corbeil, il possédait de nombreuses terres autour de Paris et ne garda que quelques années le **Haut Rosay** qu'il céda à la famille Frédet. Ceux-ci, seigneurs

de Jumeauville conservèrent Rosay pendant près de deux siècles.

A la même époque, le **Bas Rosay** qui possédait également une autre maison seigneuriale appartenait à un grand bourgeois de Mantes : Claude Ravault qui la céda à Etienne Du Bois, conseiller au parlement. En 1500, sa fille unique Geneviève épousa **Guillaume Courtin**, notaire et secrétaire du roi Louis XII, à qui elle apporta la seigneurie du Bas Rosay.

Les Courtin vont posséder Rosay pendant **six générations** masculines directes, issues de la vieille bourgeoise parisienne, enrichies par le négoce de vins. Pendant un siècle ils ne sont que seigneurs du Bas Rosay, vassaux de ceux du Haut Rosay, les Frédet de Jumeauville.

En 1597, Jehan Courtin achète le Haut Rosay à Claude de Frédet. En 1603 il acquiert encore le fief de Saint Corentin et en 1611 il achète enfin la terre et seigneurie voisine de Villette. Son fils ainé François Courtin, **fait construire le château en 1618.**

Le Château de pur style Louis XIII en briques roses avec chaînes et cordons de pierre blanche, est entouré de douves sèches que sa situation à flanc de colline ne permit jamais de mettre en eau.

Le parc est aménagé vers 1660, au tout



début du règne de Louis XIV dans un style qui fera la gloire de Lenôtre: les jardins à la française. Longues perspectives, doubles allées séparées entre elles par du gazon, tapis d'herbes, pièces d'eau en miroir, cascades symétriques, tous ces aspects de l'art du grand architecte jardinier sont présents dans le parc de Rosay.

Nicolas, le dernier des Courtin, fils ainé de François, n'eut que des filles. L'une d'elles, Geneviève apporta par mariage la seigneurie de Rosay à **François Briçonnet, seigneur de Millemont** en faveur duquel Louis XIV érigea Rosay en marquisat.

Leur fils vendit Rosay en 1705 à **Eustache Le Clerc de Lesseville**, petit-fils d'un teinturier de Meulan.

Celui-ci le revendit en 1710 à **René Joachim de Chénedé**: premier valet de chambre de Madame
la Dauphine (grand-mère de Louis XV) puis à son
décès du Duc de Berry.

Agé de cinquante-quatre ans, le nouveau marquis de Rosay va entreprendre des travaux considérables à Rosay il fit rajouter les deux tourelles du château, modifia les communs et l'entrée, fit rebâtir une nouvelle chapelle ; érigea la tour du colombier et fit construire la ferme.

A sa mort en 1748, sa veuve vendit Rosay au fermier général **Charles Savalette**, seigneur de Magnanville, Ce richissime financier, ami de Madame De Pompadour, possédait outre Magnanville, les terres d' Auffreville, Boinvilliers, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay Mauvoisin, Mantes-la-Ville, Soindres, Le Tertre-Saint-Denis, Vert, Villette.

Charles Savalette mourut en 1756. Son fils, garde

du trésor royal, revendit en 1768 Rosay et Villette à **Jacques de Brétignières**, qui en fut le dernier marquis.

Celui-ci fit construire par l'architecte Antoine (auteur de l'Hôtel de la Monnaie à Paris) trois des plus jolies fabriques contenues dans le parc de Rosay:

Le pavillon de la Dame Blanche Le Nymphée de l'Ange au papillon La grande cascade du jardin potager

Après la révolution, le château fut revendu à **Monsieur Mazure**, bourgeois enrichi dans le commerce de la « poudrette » (engrais fait à base d'excréments humains). Il fit construire le bassin de forme irrégulière qui se trouve derrière le château ainsi que en 1802 le pavillon néogothique. Sa veuve conserva le château quelques années encore, en n'entretenant plus ni les bâtiments (qui commençaient à tomber en ruine), ni le parc (qui commençait à devenir une espèce de jungle).

Monsieur Mazure eut deux filles, l'une épousa le Comte de Septeuil et l'autre à qui échut Rosay, épousa le Comte de Jobal, joueur invétéré. Bien que possédant des terres immenses en Normandie, il perdit toute sa fortune au jeu et ruiné finit par se suicider en se tirant une balle dans la tête, dans la salle de billard du château.

En désespoir de cause, elle était sur le point de vendre le château à « la Bande Noire » (les promoteurs immobiliers de l'époque) qui s'apprêtaient à le démanteler pour le lotir, lorsqu'il fut acheté, **en 1898, par Monsieur Eugène Le Roy**, grand-père des propriétaires actuels.

Le château et son parc, étaient réduits en un si piteux état que Monsieur Le Roy dut faire des travaux en tout genre, pendant 18 ans, pour lui donner sa splendeur d'antan.

Pendant la dernière guerre, le château fut réquisitionné, pendant quelques mois pour servir de Kommandantur à l'état-major allemand. 300 chars et camions étaient camouflés et retranchés dans le parc. Ce qui fait

qu'après la guerre, Monsieur Le Roy dut faire appel à une équipe de jardiniers spécialisés, qui travaillèrent pendant 18 mois à redessiner le parc selon son dessin originel.

Puis.... Vint la tempête de Décembre 1999 qui occasionna d'immenses dégâts : plus de 400 arbres dessouchés, la quasi-totalité des fabriques et statues sinistrées. Un désastre, comme le domaine n'en avait jamais connu jusqu'alors ! Il a fallu 8 ans d'efforts incessants de déblaiements, de reconstructions et de réparations pour redonner un aspect présentable au domaine

(même si quelque peu différent grâce à de nouvelles perspectives redécouvertes).

Certains visiteurs vont même jusqu'à dire que le parc est plus beau qu'avant.

Famille Le Roy



L'ASSOCIATION SECONDE VIE POUR LES ÉQUIDÉS

Saison 2020 : de début avril à fin octobre



econnue organisme d'intérêt général, nous sommes un refuge pour équidés avec pour vocation sociale de rendre le loisir équitation plus accessible aux familles et aux enfants.

Nos équidés sont en préretraite, sauvés de centres équestres, laboratoires ou encore d'une mort certaine. Nous les accueillons dans notre pré, situé entre Arnouville-lès-Mantes et Villette, où ils sont chouchoutés par nos adhérents ainsi que nos bénévoles. Ils sont pour la plupart montés, lors de petites balades, principalement avec des enfants, une à deux fois par semaine. Afin de leur assurer une belle retraite bien méritée, nous recherchons des familles d'adoption aimantes et sensibles à notre cause. N'étant pas un centre équestre, et n'ayant ni la structure réglementaire, ni les structures publiques, ni les équidés aptes à le faire, ni cette volonté, nous ne dispensons pas de cours d'équitation.

Nous proposons des balades, sur rendez-vous, les samedis à 14h30, 15h30 et 16h30. Nous proposons également des stages les

- Les balades découvertes : 4 € = 2 allers-retours dans l'allée
- Les balades en main : 30 min de balade à travers les champs : 8 € (ou carte de fidélité de 6 balades pour 40 €) ou 30 min de balade en main + 30 min de relation avec l'équidé : 10 €
- Les balades familiales : 15 € = 45 min de balade à travers les champs pour un adulte et un enfant.
- Les balades tenues : 12 € (ou carte de fidélité 6 balades pour 60 €), 1 heure de balade à travers les champs

samedis de 14h à 17h sur rendez-vous: 20 € par enfant de plus de 6 ans et nous pouvons organiser des anniversaires.

Les stages sont constitués de la découverte du pansage et de la relation avec l'équidé (45 minutes), de l'approche du poney par les jeux (45 minutes), d'une grande balade (1 heure) et enfin d'un petit goûter (30 minutes).

Pour toutes réservations contactez-nous au 0651786698

ou par e-mail à l'adresse asve@asve.eu

RANDONNÉE DES COTEAUX

epuis 2017, suite au dégagement de chemins ruraux embroussaillés, un itinéraire de randonnée a été mis en place à Villette, la Randonnée des Coteaux, reliant le centre village avec les hameaux de Garré et Leuze au sud et la ferme de Heurteloup au nord sur un parcours d'environ 7 km.

Ce parcours a été validé et inscrit par l'office du Tourisme du Pays Houdanais comme sentier de randonnée de Villette, et fait l'objet sur leur site d'une fiche que vous pouvez trouver par le lien suivant : www.tourisme-pays-houdanais.fr > Découvrir > Nature et randonnée > Randonnées pédestres

La commune organise chaque année au moins une randonnée sur ce parcours, et chacun est invité à l'utiliser de sa propre initiative, partiellement ou sur sa totalité, la circulation sur ce chemin contribuant ainsi à l'entretenir en complément des interventions d'entretien communal et à le maintenir accessible.

Un chantier de débroussaillage ce printemps a permis de jeter les bases d'un nouveau parcours qui reste à finaliser.



PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ

La mairie de Villette a souhaité s'engager dans ce dispositif proposé par la Gendarmerie Nationale dans le but d'améliorer la sécurité des habitants et de leurs biens. Une réunion a été faite le vendredi 13 décembre pour informer la population à ce sujet avec intervention de la brigade de gendarmerie de Septeuil.

Le dispositif de participation citoyenne

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE :

nstaurée pour la première fois en 2006 sous l'appellation de « voisins vigilants », la démarche dite de « Participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur propre environnement en matière de sécurité des biens et des personnes.

Mis en place dans les secteurs touchés pas des problématiques de cambriolages, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de



Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la

vidéo-protection,...)

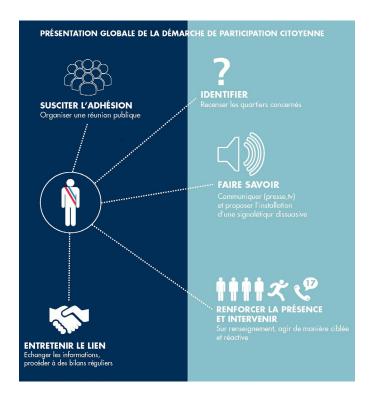
LE RÔLE DE CHACUN

LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans la commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects,...



LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées..

A retenir

1 Engagement du maire dans le champ de la prévention et de la tranquillité publique

- 2 Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social
- **3** Baisse du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et crée un sentiment d'insécurité chez les délinquants potentiels.

Ce système semble présenter toutes les garanties de bonne gestion et de suivi nécessaire pour améliorer les conditions de sécurité dans le village sans tomber dans la paranoïa, le lien avec la gendarmerie étant là pour relativiser et relier les informations fournies par les habitants au contexte général de la région.

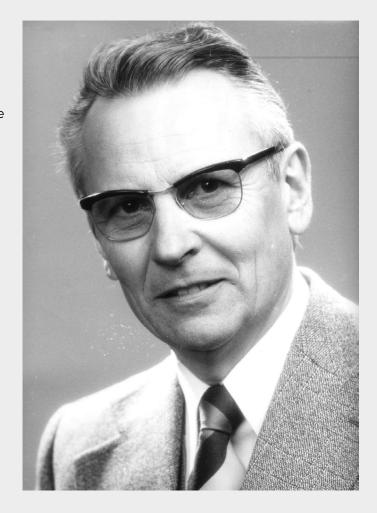
Des habitants volontaires de la commune feront le relais auprès de la population par secteurs.

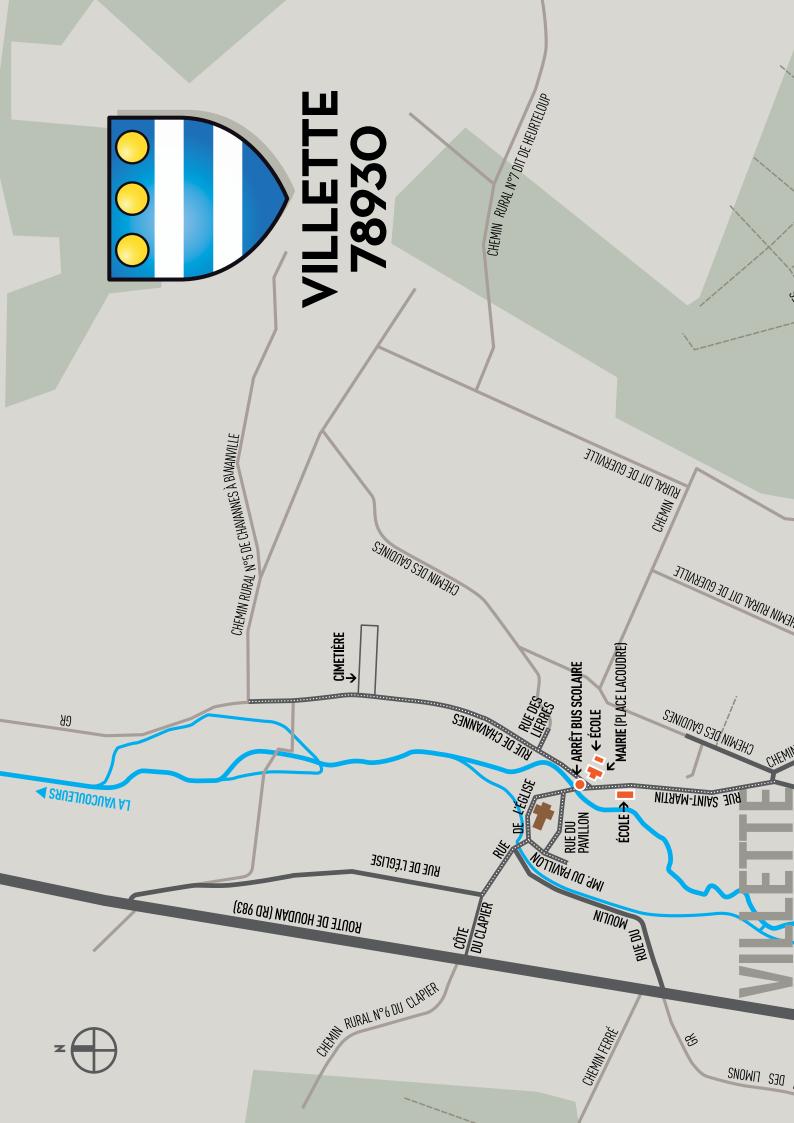
Un document sera distribué pour expliquer leurs attributions et les moyens de les contacter.



HOMMAGE

Gilbert PETIT nous a quittés le 30 août 2019 dans sa 95e année. Monsieur PETIT fut maire de Villette pendant 30 ans, de 1965 à 1995. Descendant de l'une des toutes premières familles de Villette, il demeurait à Garré dans la maison où il était né, le 3 mai 1925. Son père, Auguste PETIT, avait lui-même été conseiller municipal auparavant. Pour sa part, Gilbert PETIT a succédé en tant que maire à Arthur LABBÉ. Il a mené la commune dans la voie de la modernité au cours de ses cinq mandats successifs, en conduisant la réalisation de chantiers importants, tels que le tout-àl'égout, l'asphaltage de plusieurs rues et chemins ainsi que le remembrement et la révision du Plan d'Occupation des Sols pour n'en citer que quelques-uns. À la suite de son dernier mandat, en 1995, Monsieur PETIT reçut des mains du sénateur Gérard LARCHER la médaille d'honneur départementale, un hommage bien mérité du fait de son long et grand dévouement à sa commune natale et à ses administré.e.s.







AMBITION KART

Des ambitions mondiales pour le villettois Romain BOECKLER

ujourd'hui tout juste âgé de 17ans,
Romain BOECKLER a grandi à Villette
et poursuit ses études en Terminale Soption Sciences de l'Ingénieur au lycée Jean
Rostand de Mantes la Jolie et souhaite intégrer
une école d'ingénieur. Déjà très prenant, son
emploi du temps doit également combiner
son autre ambition, devenir pilote automobile
professionnel en évoluant au plus haut de la





hiérarchie. Il fait ses débuts en karting en 2015 à l'ASK Mantaise en catégorie Cadet et trouve rapidement le chemin de la victoire. En 2017, il intègre le pôle de la FFSA Academy, d'abord en catégorie junior pour réaliser ses premiers tours de roues en Formule 4 à seulement 15 ans. Après une année d'apprentissage limitée à 4 meetings et des aptitudes évidentes, les budgets nécessaires pour continuer dans la filière donnant



accès à la F1 l'obligent à se réorienter. Après avoir testé la NASCAR, Romain découvre les courses de voitures de tourisme où le niveau de compétition est très relevé et les batailles en piste rudes et



continuelles. Porte d'accès au championnat européen (TCR Europe), la 308 Racing Cup France va permettre à Romain de montrer toutes ses capacités derrière un volant. Grâce à son adaptation rapide et très peu d'entrainement, il s'offre son premier podium lors du premier meeting. Une deuxième course à Hockenheim en Allemagne lui offre 2 podiums supplémentaires mais le budget nécessaire pour continuer ne sera pas au rendez-vous. La dernière manche au Castelet en octobre, sans roulage pendant 5 mois, lui permet de se hisser au niveau des 3 meilleurs. Son objectif maintenant est de faire une saison complète en 2020 avec le titre de champion en perspective pour passer, dès 2021, à l'échelon européen.

Il travaille dur pour y arriver : préparation mentale, préparation physique, simulateur. Une autre de ses compétences, le e-sport (courses sur simulateur) ; il a eu le privilège d'intégrer NSH Racing Team, une des 5 meilleures équipes Françaises de cette discipline, afin de disputer, en parallèle, des épreuves de niveau mondiale en e-sport.



Mais son plus grand challenge est de réunir le budget pour 2020 et des partenaires/sponsors.

Le dernier mot revient à Romain :

« Si vous êtes intéressés par mon projet et souhaitez partager mon histoire, n'hésitez pas à me contacter au 01 34 76 40 85. A bientôt ».

DES NOUVELLES DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN.

La présence de cocons à Villette semble s'étendre, un rappel s'impose donc à leur sujet.



ette chenille est la larve d'un papillon de nuit, le Thaumetopoea pityocampa.

On les repère aux cocons de soie qu'elles forment de septembre à décembre, de plus en plus haut au cours de leur croissance, en colonies de 100 à 300 individus issus des œufs pondus fin aout sur des arbres résineux, le plus souvent des pins.

Pour mémoire, les dégâts: Elles consomment les aiguilles, d'où un affaiblissement important de l'arbre. Le cocon dans lequel la colonie va passer l'hiver est souvent en bout de branche, exposé au sud. Les chenilles, brunes et noires, jaune dessous, corps hirsute recouvert de poils de soies très urticants.

Ces poils provoquent **démangeaisons, réactions** allergiques, troubles oculaires ou respiratoires, chez l'être humain et chez les animaux. Les poils peuvent tomber de l'arbre, il n'est donc pas nécessaire d'être en contact direct avec les chenilles pour en supporter les inconvénients.

A partir de février, les chenilles descendent de l'arbre formant la procession à l'origine de leur nom, et vont s'enfouir au sol. Elles formeront une chrysalide, et les papillons sortiront de terre de juin à août.

<u>Et la lutte</u>: Plusieurs possibilités, de préférence en faisant intervenir des professionnels.



L'échenillage, consiste à couper les branches porteuses de pontes ou nids, à l'aide d'un sécateur à long manche ou à perche, puis à les brûler. Action à réaliser sur

les nids en hiver après les avoir repérés, avant le départ des chenilles. Mais gare aux poils urticants ! Combinaison étanche aux particules, gants latex par-dessus, bottes sous la combinaison, lunettes étanches et masque à cartouche P2 sont de rigueur. Les anciens nids restent urticants, mieux vaut les enlever.

C'est le moment! Vous avez jusqu'à fin févrierdébut mars pour intervenir.

Le piège mécanique, pour intercepter les chenilles lors de leur descente de l'arbre en procession. Sans attractif, sans insecticide, c'est un anneau en plastique qui se fixe autour du tronc et collecte les chenilles dans un sac hermétique contenant de la terre. Attendre ensuite que les chenilles se transforment en chrysalides pour les trier de la terre sans risque urticant et les brûler. Prévoir un piège par arbre portant des nids. Simple, sans risque, non polluant et peu couteux ! Juste de la patience...

A placer en janvier, pensez-y!

LA LUTTE PAR TRAITEMENT À CARACTÈRE BIOLOGIQUE :

Traitement biologique à base de Bacillus thurengiensis, bactérie pathogène spécifique des chenilles, non toxique, utilisable en agriculture biologique. Conduit à l'arrêt de l'alimentation des chenilles et à leur mort et est à utiliser de septembre à décembre. A pulvériser sur le feuillage dès l'apparition des premières larves, car plus efficace sur les plus jeunes larves.



Piégeage par confusion sexuelle, pour attirer les papillons mâles par des hormones (phéromones) sexuelles de synthèse. Les papillons sont capturés dans le piège ou sur les plaques de glu. A utiliser de juin à septembre

pendant le vol des adultes, en quantité suffisante par rapport à la surface à traiter

LA PRÉVENTION AGRO-ÉCOLOGIQUE:

Favoriser la régulation naturelle, en installant des nichoirs à mésanges qui mangent les chenilles, la mésange charbonnière en particulier les mange à tous stades et perfore les cocons!

Par ailleurs, de microguêpes parasitent les

chenilles, les chauves-souris capturent les adultes...

La chenille processionnaire du chêne a des caractéristiques et lutte semblables, sauf pour le piège autour du tronc....car ne s'enfouit pas au sol mais reste dans le cocon pour la métamorphose.

Il n'y a pas à l'heure actuelle de lutte nationale obligatoire, mais les communes peuvent prendre un arrêté en ce sens si l'expansion le nécessite localement. Les frais d'échenillage sont à la charge du locataire, mais les propriétaires en prennent souvent tout ou partie à leur charge...







LA POLLUTION LUMINEUSE ET NOUS

epuis peu, un effet barrière de la lumière artificielle nocturne est démontré, celleci occasionnant des ruptures du noir qui peuvent être infranchissables pour certains animaux. Cette trame sombre se veut, à l'image de la Trame verte et bleue, une contribution à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

A l'échelle de l'écosystème, la pollution lumineuse peut engendrer un certain nombre de déséquilibres. Notamment, elle peut modifier les compétitions inter/intra-espèces, les équilibres proie/prédateur et l'organisation des communautés d'espèces. En effet, la pollution lumineuse, en modifiant l'environnement lumineux, crée une nouvelle niche écologique. Or, la forte illumination qui caractérise cette niche



attire certaines espèces nocturnes et en repousse d'autres. Cette désertion des milieux éclairés pourrait favoriser la colonisation

d'espèces invasives.

Ainsi, chez les petits mammifères nocturnes, l'exposition à une source de lumière artificielle entraîne un éloignement de celle-ci, ce qui traduit une perception accrue du risque d'être chassé par un prédateur. Au contraire, insectes nocturnes et oiseaux migrateurs, qui utilisent la lumière des astres pour se déplacer dans l'obscurité, s'approchent de la source de lumière. Or, cette réponse peut être cause de désorientation pour eux, ou alors, en s'approchant des éclairages, ils peuvent entrer en collision avec les structures éclairées, se déshydrater voire se brûler au contact des lampes.

Depuis plusieurs années, les collectivités locales sont engagées dans la lutte contre la pollution lumineuse. Ainsi, 70 % des métropoles prennent en compte le volet biodiversité dans leurs politiques d'éclairage. La durée moyenne de fonctionnement de l'éclairage public a diminué de 24 % depuis 1990. De plus, 62 % des métropoles ont élaboré, ou travaillent sur une "trame sombre". Mais l'éclairage privé contribue aussi fortement à la pollution lumineuse en France. Et ces actions sur l'éclairage public se révèlent donc insuffisantes pour lutter efficacement contre cette pollution lumineuse.

LA POLLUTION LUMINEUSE PRIVÉE

Selon une étude menée par la Ville de Paris, l'éclairage privé représente 58 % des lumières excessives émises la nuit sur son territoire, contre 35 % par le domaine public et 7 % par les véhicules. Sur le domaine public, 52 % des points chauds sont émis par l'éclairage public (majoritairement les installations les plus anciennes). Le reste provient du mobilier urbain, des terrasses de café, etc. Un effort particulier doit donc être mené sur le parc tertiaire et résidentiel.

Agissons tous à notre niveau pour protéger notre environnement, évitons les excès de lumière, et après avoir rangé les décorations de Noël, contemplons les guirlandes d'étoiles...

L'ARRIVÉE INSIDIEUSE DES PUNAISES DE LIT.

es **punaises de lit** sont de petits insectes ovales, très plats, sans ailes et de couleur brune, rougeâtre. Les adultes mesurent de 4 à 7 millimètres de long, taille d'un pépin de pomme. Les **punaises de lit** se nourrissent la nuit de sang humain, et peuvent survivre sans manger jusqu'à un an et demi.

On trouve surtout les **punaises** dans les chambres à coucher (matelas, sommiers,...), ou des endroits sombres et calmes (canapés, fissures, rideaux, plinthes, vêtements, sac à dos ou de couchage, valise, tapis,...), où elles se cachent en journée. Attirées par vibrations, chaleur, odeurs et gaz carbonique, elles piquent durant la nuit, mais ne vivent jamais sur les êtres humains.





Ces insectes se déplacent en marchant sur quelques mètres et sont transportés d'un lieu à l'autre par déplacement d'un objet où ils séjournent (literie, valise, sac, vêtement...). La présence des punaises de lit n'est pas liée à un manque de propreté. Tout domicile peut être infesté.

La contamination par des punaises de lit se constate principalement par la présence : de **lésions cutanées** de type urticaire dues aux piqûres de la nuit : bras, jambes, dos, cou. Les piqûres peuvent disparaître en quelques heures selon les individus / de **petites taches noires** de 1-3 mm, les déjections des **punaises sur draps**, matelas, sommier / de **traînées de sang sur**

les draps liées à leur écrasement pendant votre sommeil / de punaises vivantes ou mortes, mues ou œufs dans le lit ou à proximité.



Depuis les années 1990, il y a une **recrudescence des infestations par des punaises de lit** dans les grandes métropoles, à cause de l'arrêt d'utilisation

d'insecticides toxiques et de l'accroissement du commerce international et des voyages. Les voyageurs transportent des punaises dans leurs bagages à leur insu, contaminant chambres d'hôtel, auberges de jeunesse, trains de nuit, bateaux...et il est important de supprimer les punaises par des moyens mécaniques et ne pas les disperser : déposez vos bagages sur une surface dure loin des endroits où les punaises pourraient nicher / lavez, à 60°C ou plus, vos vêtements juste après les avoir sortis de la valise, et elle aussi / mettez les objets non lavables au sèche-linge au moins 30 minutes à la plus forte température, au congélateur à - 20°C minimum pendant 48 heures, ou nettoyage à la vapeur à 120°C / bouchez les fentes et les fissures sur les murs, derrière les plinthes.

En cas de forte contamination par des punaises de lit, il est très difficile de régler le problème. Le recours aux insecticides par vous-même n'est en général pas assez efficace, toxique, et leur usage répété favorise l'apparition de résistance des punaises au traitement. Il faut alors contacter un spécialiste de la lutte antiparasitaire, pour traiter votre logement avec des insecticides adaptés. Traiter à la chaleur peut être efficace dans quelques cas particuliers. Voici quelques conseils pour éviter d'être contaminé(e) par des punaises de lit : évitez d'accumuler des objets dans votre lieu de vie pour diminuer le nombre de cachettes / nettoyez à la vapeur chaude les meubles d'occasion. Évitez d'acheter un matelas d'occasion / lavez à au moins 60° C les vêtements d'occasion / contrôlez les pièces d'un nouveau logement (recoins, zones de papier décollé, etc. / en voyage, inspectez la chambre : les placards et le lit (matelas, oreillers, sommiers...) / déposez votre valise sur le porte-valise après l'avoir inspecté et non sur ou sous le lit / en cas de présence de punaises, avertissez la réception et changez de chambre voire d'hôtel / si vous avez détecté la présence de punaises de lit sur vous ou vos vêtements, mettez tous vos effets personnels (brosses à cheveux, trousses de maquillage, vêtements...) dans un sac plastique et fermez-le hermétiquement jusqu'à ce que vous les traitiez / au retour de tout voyage, inspectez vos vêtements et bagages et si vous soupçonnez la présence de punaises de lit, traitez la valise et son contenu.

UNE ANNÉE COMMUNALE

Les fêtes communales au cours de l'année

FÊTE NATIONALE:

emise de médailles et soleil pour ce repas champêtre du 14 juillet, une chaleur qui annonçait les températures élevées qui ont duré sur fin juillet et début août!

Invités de tous âges et de tous horizons...





REPAS DES ANCIENS ET COLIS

C'est à la toujours accueillante et chaleureuse Auberge de la Jument Verte à Montchauvet que s'est déroulé le repas des Anciens, occasion pour l'ancien maire M. Jean de leur rendre hommage une fois encore, et pour le nouveau maire M. Pasdeloup de les saluer en cette conviviale réunion.

Fondant de foie gras de canard, lotte rôtie avec purée de panais et salsifis, un repas qui débute dans la finesse et l'originalité, et dans les échanges entre anciens, élus et personnel communal présents pour partager ce moment. La suite n'a pas démérité, pintade farcie avec poire et aligot, sauce au vin de paille, fromage et



les desserts toujours très attendus : ile flottante, fondant chocolat, crème brûlée ...

Comme chaque année, cette joyeuse réunion se poursuit à la mairie autour d'un verre pour y continuer les conversations engagées à table.

Celles et ceux qui n'ont pas pu participer au repas ont à leur disposition un colis à venir récupérer en mairie jusqu'au 29 février. Passé ce délai, ces colis seront utilisés pour l'aide sociale.

SPECTACLE DE NOËL

Un spectacle pour les enfants à l'occasion de Noël très interactif et dynamique, dans lequel des enfants ont pu danser, récompensés par des ballons multiformes, participer aux jeux de bulles, soufflant les plus petites en farandole ou se glissant dans les plus grandes ...







Magie avec lapins et colombes, marionnettes sur scène et dans la salle, jeux de mots et histoires illustrées ont alternés au cours du spectacle, avec une pointe d'humour pour les plus grands, parents y compris, et le tout en musique.

Personne ne s'est ennuyé, on l'espère, pendant cette activité, suivie par l'arrivée du père Noël et sa charrette remplie de cadeaux à distribuer aux enfants.

Les cadeaux des absents pourront être récupérés en mairie jusqu'au 29 février. Passé ce délai, ils seront utilisés pour l'aide sociale.



ETAT-CIVIL 2019

Bienvenue aux arrivants, et heureux souvenirs des anciens



Naissances

Eva Leschevin 10 avril

Juliette Raucourt
17 avril

Miah Lecarpentier 28 juillet



Mariages

Solène Raud et Jonathan Ferreira 15 mai Céline Biedermann et Romain Jeanne 31 août



Décès

Gilbert Petit, ancien Maire de Villette 30 août

VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITES

L'ASCV C'EST ÇA : Le bonheur de vous retrouver, le plaisir d'être ensemble.



'année 2019 a encore été riche en évènements. Même si le temps nous a parfois joué des tours comme pour la brocante où il n'a pas fait chaud ou encore la fête des voisins où nous avons dû nous mettre à l'abri, vous étiez là toujours plus nombreux et nous vous en remercions.



L'ambiance était chaleureuse pour le concert Gospel du 12 Octobre agrémenté d'un petit verre de l'amitié.

La Salle Georges Courteline n'avait plus reçu de représentation théâtrale depuis Décembre 2002. Nous avons fait salle comble le 17 Novembre. A refaire.





Vous l'avez sans doute remarqué notre agenda est bien rôdé!

Nous vous retrouverons donc avec plaisir en 2020.

RENDEZ-VOUS DU 1ER SEMESTRE:

- 1er Mars Après-Midi CREPES
- 14 Mars Concert des Ladies dans l'Eglise
- 17 Mai BROCANTE

Pour commencer.



L'ASCV C'EST AUSSI LE SPORT À VOTRE PORTE

Une séance de fitness chaque lundi soir de 20h à 21h. Venez essayer!

Du tennis pour les enfants le mercredi et pour les adultes le samedi matin. Le court de tennis à votre disposition contre une cotisation annuelle (en mairie).

Encore un bon moyen de vous rencontrer, en toute simplicité.

A BIENTOT

L'ASCV

Maisons fleuries

Comme nous l'avions évoqué dans la Feuille d'Automne, le comité des Villes et Villages Fleuris est venu faire une visite dans notre commune et a souhaité inclure celle-ci dans le palmarès 2019, malgré notre inscription bien tardive.



La commune de Villette a ainsi été évaluée 2 pétales sur 5, dans la catégorie Cœur de village, et recevra également le prix Coup de Cœur du Jury. Toutes nos félicitations aux habitants qui, par le fleurissement des rues et maisons, ont permis cette appréciation élogieuse!

Notre commune étant inscrite pour 2020, nous espérons que chacun-e aura à cœur de continuer à embellir notre village afin de maintenir, et surtout d'améliorer sa qualité esthétique, en particulier par le fleurissement.



L'arbre de pierre



L'ARBRE DE PIERRE est un atelier indépendant d'Artistes Amateurs passionnés de sculpture et de dessin

<u>L'Atelier est situé</u>: 20, ruelle Moret à SOINDRES 78200.

Il est ouvert toute l'année.

Il est géré par l'Association « les AMIS DE L'ARBRE DE PIERRE ».

Son financement est assuré exclusivement par les cotisations des membres.

Cette Association (**A.A.A.P**) a pour vocation de mettre à la disposition des artistes les moyens leur permettant de réaliser leurs œuvres à l'aide de techniques variées et dans les matériaux les plus divers (pierre, terre cuite, plâtre fer, ciment, etc...).

Les organisateurs, tous bénévoles qui pratiquent le dessin et la sculpture depuis des années, sont capables si vous êtes débutants de vous éclairer dans la technique tout en vous laissant une entière liberté créatrice.

Le dessin étant « le luxe nécessaire » pour la pratique de la sculpture, des séances sont prévues avec **modèle vivant**. On y fait des croquis rapides et des dessins plus élaborés au goût de chacun, une fois par mois. Des séances techniques permettent d'approcher la soudure, le travail du plâtre et de la cire, la réalisation de moules et le Raku.

L'atelier comprend 3 zones de travail, une pour le modelage, une pour la pierre et le plâtre et une pour le bois.

Nous avons trois fours : un grand four coffre, un petit four pour la céramique, et un four cloche pour le raku.

Pour plus de renseignements s'adresser à Robert BOUDINET.

Tel: 01 34 76 31 37

E-mail: robannbou@wanadoo.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

TELEASSISTANCE – tarifs 2020

Le Conseil Départemental nous informe des nouveaux tarifs du service de téléassistance :

- Location des transmetteurs et télécommandes
: 5.38€ TTC. Le service restant à la charge du Département.

D'autres services supplémentaires sont accessibles. Demande d'installation à remplir et à retourner à Vitaris – agence Yvelines – 3 rue de Verdun – 78590 Noisy le Roi n°azur 0810 22 00 50

LA CCPH ET NOUS... LES SERVICES AUX ADMINISTRÉS

Le portage des repas à domicile.

Ce service en place depuis 2002, propose aux habitants de la CCPH (personnes âgées ou dépendantes) la livraison de repas équilibrés et variés à domicile

Comment s'inscrire? Les inscriptions se font auprès de la CCPH au 01 30 46 82 91 ou par mail serv-personne@cc-payshoudanais.fr. Les pièces à fournir sont une pièce d'identité, l'acceptation au règlement intérieur (qui vous sera donné au moment de la demande) et un certificat médical.

Services enfance et jeunesse.

Les accueils de loisirs sont présents à plusieurs endroits du territoire

A Longnes pour les 4-11 ans tél 01 30 33 79 76 ou 06 46 05 02 75

A Orgerus pour les 3-11 ans tél 01 34 87 33 38 ou 06 46 05 02 77

A Richebourg pour les 3-11 ans tél 01 34 87 65 65 A Septeuil pour les 4-11 ans tél 01 30 93 47 24 ou 06 46 05 02 74

Secteur « jeunes ».

Tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans peuvent participer aux activités et sorties organisées pendant les congés scolaires. Les plannings sont affichés en mairie avant les vacances.

Le service « emploi ».

Ce service, en place depuis le 1er janvier 2007, accueille les demandeurs d'emploi et les aide à sortir de leur isolement en complétant les appuis officiels par un accompagnement personnalisé. Depuis 2008, ce service a signé une convention de partenariat avec Pôle Emploi, permettant aux demandeurs d'effectuer leurs démarches directement au service « emploi » et n'ont plus besoin de se déplacer au Pôle Emploi.

Pour tout renseignement contacter le service Emploi de la CCPH au 01 30 41 34 17

La Mission Locale de Rambouillet accompagne par ailleurs, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans les différentes étapes de leurs recherches d'emploi ou d'orientation.

Permanences les mardis et jeudis matins à Houdan sur rendez-vous au 01 34 83 34 12 D'autres services sont disponibles dans le livret de la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui vous a été récemment distribué.

Salle des fêtes de Boinvilliers

La commune de Boinvilliers accepte que les Villettois puissent louer la salle des fêtes aux tarifs suivants :

- -location 500€
- caution 800€
- caution ménage 200€
- location vaisselle 100€



Inscriptions scolaires

Madame Jean reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2017 ou nouveaux arrivants dont les enfants doivent être scolarisés en maternelle, à partir d'avril 2020. Vous pouvez prendre rendezvous auprès d'elle au 01 34 76 40 79.

Elections municipales & inscriptions sur les listes éléctorales

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le 1er tour et le dimanche 22 mars s'il y a un 2ème tour

Cartes d'identité - passeport - immatriculation - permis de conduire « mes démarches à portée de clic »

Dorénavant vos démarches relatives à l'obtention d'une carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte grise se font par une prédemande sur internet.

Les cartes d'identité et passeport : la prédemande est à effectuer sur https://predemandecni.ants.gouv.fr où votre compte est à créer afin de saisir votre état-civil. Un numéro sera ensuite attribué qui sera à donner à la mairie mise à disposition (34 dans les Yvelines dont Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Houdan...).

<u>Le permis de conduire :</u> la demande est à effectuer sur <u>https://permisdeconduire.ants.gouv.fr</u> où votre compte est à créer afin de saisir votre demande en ligne. Votre permis de conduire vous sera expédié à votre domicile.

La carte grise: la demande est à effectuer sur http://immatriculation.ants.gouv.fr où vous pourrez créer votre compte afin de saisir votre demande. Une fois la démarche finalisée, vous pourrez imprimer le certificat provisoire afin de circuler. Le certificat d'immatriculation définitif sera envoyé à votre domicile.

Objectif zéro déchets :

Nos déchets vont au centre de tri et de traitement de Plaisir, qui s'est récemment équipé d'une nouvelle turbine permettant la valorisation énergétique complète des déchets collectés, en chauffage urbain et électricité, c'est bien. Mais cela ne doit pas nous empêcher de chercher à réduire toujours plus nos déchets, il en restera toujours assez à brûler: Faire du compost avec tous nos déchets organiques, nos papiers gras (éviter les papiers plastifiés!), acheter en vrac dans des sacs en papier, réduire au maximum les emballages individuels, bannir de nos achats les barquettes plastiques et les produits qui en contiennent (de nombreux gâteaux, par exemple).

Chasser le plastique de nos achats doit devenir une priorité, un objectif vers lequel on doit tendre pour orienter la fabrication: Les industries ne fabriqueront plus ce qu'on n'achètera plus!

C'est aussi un moyen de montrer la voie à suivre aux pouvoirs publics.

Cessons de polluer avec nos achats.

Messe à Villette :

Chaque premier samedi du mois à 18 h 30 de avril à septembre.

MEMENTO

ORDURES MENAGERES

Tous les jeudis matin, sauf Chemin de Guerville et rue des Gaudines le mercredi

EMBALLAGES RECYCLABLES

Tous les jeudis matin (bac jaune recevant bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers)

DECHETS VERTS

Du mercredi 1er avril au mercredi 9 décembre 2020. Branchages à mettre en fagots de longueur environ 50-60 cm, les branches en vrac ne sont pas ramassées.

ENCOMBRANTS

Le mardi 23 juin et le vendredi 4 décembre 2020 PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, VITRES ET PALETTES NE SONT PAS ENLEVEES.

LE VERRE

En apports volontaires dans les conteneurs enterrés. Bouchons et capsules dans le bac jaune.

APPORTS EN DECHETERIES

Badge à commander sur www.sieed.fr

Houdan et Méré :

Vendredi/Samedi/Lundi

10h-12h30/13h30-17h

Dimanche 9h-13h

Garancières et Boutigny :

Vendredi/Samedi/Mardi

10h-12h30/13h30-17h

Dimanche 9h-13h

Les déchèteries sont fermées le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier



ELECTRICITE E.V.H

62 Grande rue 78930 Vert _/FAX: 01-34-76-30-

TEL/FAX : 01-34-76-30-37 PORT : 06-60-26-72-28

elcetricite.evh@free.fr

Elèctricité générale-automatismes alarme-dépannage-mise aux normes

Changement de disjoncteur,
Changement de tableau électrique,
Automatisme de stores,
Automatisme de porte de garage, portail..
Extention électrique,
Mise aux normes de l'habitation,
Rénovation d'instalation,
Chauffage électrique,
Maintenance,
Dépannage,
Interphone,digicode,
Etc..

INTERVENTION RAPIDE

Recensement militaire

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2020 ; vous êtes concernés (es) par le recensement militaire. Vous devez venir en mairie, munis (es) du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation vous sera délivrée qui vous sera nécessaire dans vos démarches (inscription permis de conduite, examens...).

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE...

Pour votre information et pour la tranquillité de chacun, nous vous rappelons quelques dispositions de l'arrêté préfectoral n°06-007/DUEL du 10/01/2006 relatif à la lutte contre le bruit :

« art 1 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit jour comme nuit. »

« art 10 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h »

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés par arrêté municipal (24/05/1991).
« art 12 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. »

Nous vous rappelons également quelques règles de bienséance comme ramasser les excréments de vos animaux (chiens comme chevaux) lorsque ceux-ci « se soulagent » de façon gênante pour les autres usagers dans la rue ou dans quelque espace public (rappel aux jardiniers, le crottin de cheval est très fertile), et également de laisser propre le site où sont situés les conteneurs à verre ; en effet, cet endroit n'est pas une décharge, mais souvent notre agent technique est obligé de

retirer divers emballages, sacs poubelles et autres déchets non autorisés...

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit, conformément à la circulaire NOR DEVR 1115467C du 18/11/2011 et dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (notamment la lutte contre le pollution de l'air).

Merci à toutes et tous de contribuer ainsi à une vie agréable dans notre village.

Suite au **recensement général effectué en 2019**, la population est calculée sur la moyenne de 2015 à 2019, et ce résultat sera valable pour 5 ans.

La population municipale, à savoir les résidents habituels, s'élève à 523 personnes. La population comptée à part, soit les mineurs résidents, ou les personnes faisant leurs études ouétant dans une communauté (résidence de santé ou de retraite, religieux, militaires,...), à l'extérieur de la commune, s'élève à 17. La population totale s'élève donc à 540 personnes en tout.

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE ?

Bon nombre d'entre nous, nous sommes posés la question avant d'entreprendre des travaux : « oui, mais est-ce soumis à autorisation ? Quel dossier déposer ? ». Voici un petit mémo ; dans la mesure où la commune est en site inscrit, toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumis à autorisation des Bâtiments de France.

I.Travaux soumis à déclaration préalable

1°) les constructions : création d'une surface de plancher > 5m2 et < 20m2, d'une surface de plancher <5m2 et H>12m, d'une piscine <100m, d'un mur >2m, d'un mur ou clôture situé dans un secteur sauvegardé, d'une serre et d'un châssis <2000m2et d'une hauteur comprise entre 1m80 et 4m.

2°) travaux sur construction existante: création d'une surface de plancher >20m2 et <40m en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ex: abri de jardin, agrandissement de la construction principale etc..., modification de l'aspect extérieur (création ou modification de fenêtres, changement de fenêtres ou volets, réfection de la toiture etc...), travaux modifiant un élément d'intérêt

patrimonial ou paysager (voir liste au PLU), travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé. 3°) travaux d'aménagement : lotissement, coupe et abattage d'arbres situés dans un bois classé, modification ou aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé, division d'une propriété foncière...

II.Travaux soumis à permis de construire

1°) toute nouvelle construction: création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol >20m2, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >5m2 et <20m2 H>12m, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >20m2 dans un secteur protégé (idem celliers, appentis, abris, local piscine, garage...).

2°) travaux sur construction existante: changement de destination avec travaux modifiant les murs ou façade, travaux de restauration immobilière, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >40m2 (en zone couverte par un PLU) idem si porte la surface totale ou l'emprise au sol total au-delà de 150m2 (Attention: recours auprès d'un architecte obligatoire à partir de 150m2).

Pour éviter toute erreur n'hésitez pas à contacter la mairie et consulter le plan local d'urbanisme (PLU) afin de connaître les prescriptions et obligations concernant la zone où est située votre habitation.

HABITER MIEUX DANS LES YVELINES

Le Département avec son programme «
Habiter mieux » et aux côtés de l'Anah et de
l'Etat soutiennent depuis 2011, les propriétaires
à revenus modestes pour leurs travaux de
rénovation énergétique. Ce programme met à
disposition du particulier une puissante ingénierie
technique (visite, conseils sur les travaux...),
financière (étude des plans de financement,
mobilisation des subventions...) et sociale
(accompagnement tout au long du projet).

Pour être éligible aux aides vous devez : être propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans, réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25% et avoir des ressources inférieures aux plafonds de l'Anah.

Pour plus d'information une plaquette est téléchargeable : www.drihl.ile-de-france. developpement-durable.gouv.fr

LE BUS 60, HORAIRES

Au moins 8 passages par jour dans chaque sens entre Mantes- la-Ville et Rambouillet

BUS express 60 RAMBOUILLET ← MANTES-LA-VILLE



삠
\MB(
≥
빌
A-VILLE
TES-L
MAN
express 60
BUS

BUS express 60 RAMBOUILLET — MANTES-LA-VILLE

-					>	Δ	\ \	<u>م</u>	2	>~	2
Du lundi au vendredi		<u>§</u>	, e	<u>ا</u> د	; -	<u>:</u> -					
Renvois		- 1	m		8	-	2		2		Kenvois
MANTES-LA-VILLE	Gare de Mantes-la-Jolie Gare routière		07:09	08:09	60:60	12:13	15:13	16:13	18:13	19:17	RAMBOUILLET
	Mairie		07:13	08:13	09:13	12:17	15:17	16:17	18:17	19:21	4
	Saint Etienne Moulin des Dades	06:15	07:15	08:15	09:15	12:19	15:19	16:19	18:19	19:23	GAZEKAN
AUFFREVII I F-RRASSEUII		06:19	07:19	08:19	09.19	12.23	15.23	16.23	18:23	19.27	HERMERAY
		06:21	07:21	08:21	09:21	12:25	15:25	16:25	18:25	19:29	RAIZEUX
VERT	Eglise		07:23	08:23	09:23	12:27	15:27	16:27	18:27	19:31	HERMERAY
VILLETTE	Rue St Martin	06:26	07:26	08:26	09:26	12:30	15:30	16:30	18:30	19:34	
ROSAY	Rosay	06:28	07:28	08:28	09:28	12:32	15:32	16:32	18:32	19:36	BOISSIERE ECOL
SEPTEUIL	Poteau	06:31	07:31	08:31	09:31	12:35	15:35	16:35	18:35	19:39	
	Rue de Mantes	06:32	07:32	08:32	09:32	12:36	15:36	16:36	18:36	19:40	ADAINVILLE
	Place de Verdun	06:33	07:33	08:33	09:33	12:37	15:37	16:37	18:37	19:41	CONDE-SUR-VES
	Mairie	06:34	07:34	08:34	09:34	12:38	15:38	16:38	18:38	19:42	
ORVILLIERS	Eglise	06:40	07:40	08:40	09:40	12:44	15:44	16:44	18:44	19:48	BOURDONNE
TACOIGNIERES	Rue des Brices	06:44	07:44	08:44	09:44	12:48	15:48	16:48	18:48	19:52	GAMBAIS
	Bas Fonceaux	06:45	07:45	08:45	09:45	12:49	15:49	16:49	18:49	19:53	
	Rue de la Gare	06:46	07:46	08:46	09:46	12:50	15:50	16:50	18:50	19:54	
RICHEBOURG	Route de Tacoignières	06:49	07:49	08:49	09:49	12:53	15:53	16:53	18:53	19:57	
	Place du Château	06:50	07:50	08:20	09:50	12:54	15:54	16:54	18:54	19:58	MACLETTE
HOUDAN	Pommeraie	06:55	07:55	08:55	09:55	12:59	15:59	16:59	18:59	20:03	NACOOR
	Gare de Houdan	06:57	07:57	08:57	09:57	13:01	16:01	17:01	19:01	20:05	
	Remparts	00:00	08:00	00:60	10:00	13:04	16:04	17:04	19:04	20:08	
	Collège François Mauriac	07:01	08:01	10:60	10:01	13:05	16:05	17:05	19:05	20:09	
	Vignes	07:02	08:02	09:02	10:02	13:06	16:06	17:06	19:06	20:10	
MAULETTE	Mocsouris	07:05	08:05	09:05	10:05	13:09	16:09	17:09	19:09	20:13	RICHEBOURG
GAMBAIS	Le Boulay Place	02:00	08:09	60:60	10:09	13:13	16:13	17:13	19:13	20:17	
	Bel Air	07:11	08:11	09:11	10:11	13:15	16:15	17:15	19:15	20:19	TACOIGNIERES
	Préjoli	07:12	08:12	09:12	10:12	13:16	16:16	17:16	19:16	20:20	
	Poule Faisane	07:13	08:13	09:13	10:13	13:17	16:17	17:17	19:17	20:21	
BOURDONNE	Eglise	07:16	08:16	09:16	10:16	13:20	16:20	17:20	19:20	20:24	ORVILLIERS
CONDE-SUR-VESGRE	Ecole	07:19	08:19	09:19	10:19	13:23	16:23	17:23	19:23	20:27	SEPTEUIL
	Rue de la Vesgre	07:20	08:20	09:20	10:20	13:24	16:24	17:24	19:24	20:28	
ADAINVILLE	Eglise	07:22	08:22	09:22	10:22	13:26	16:26	17:26	19:26	20:30	
BOISSIERE ECOLE	Café	07:28	08:28	09:28	10:28	13:32	16:32	17:32	19:32	20:36	
	Soredab	07:29	08:29	09:29	10:29	13:33	16:33	17:33	19:33	20:37	ROSAY
HERMERAY	La Villeneuve	07:34	08:34	09:34	10:34	13:38	16:38	17:38	19:38	20:42	VILLETTE
	Béchereau	07:35	08:35	09:35	10:35	13:39	16:39	17:39	19:39	20:43	VERT
RAIZEUX	Les Chaises	07:36	08:36	09:36	10:36	13:40	16:40	17:40	19:40	20:44	AUFFREVILLE-B
HERMERAY	Bois Dieu	07:37	08:37	09:37	10:37	13:41	16:41	17:41	19:41	20:45	
GAZERAN	Volaille	07:40	08:40		10:40	13:44	16:44	17:44	19:44	20:48	MANTES-LA-VILI
	Buissonnet		08:43		10:43	13:47	16:47	17:47	19:47	20:51	
	Arbouville	07:48	08:48	09:48	10:48	13:52	16:52	17:52	19:52	20:56	
THE COM YOU		1									

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

 18:12
 19:12
 20:12

 18:13
 19:13
 20:13

 06:18
 07:18
 09:28
 10:28
 13:18
 16:18
 17:18
 18:18
 19:18

 06:19
 07:19
 09:29
 10:29
 15:19
 16:19
 17:19
 18:19
 19:19

 06:25
 07:25
 09:35
 10:35
 18:25
 16:25
 17:25
 18:25
 19:25
 06:49 07:49 09:59 10:59 13:49 16:49 17:49 18:49 19:49 Moulin des Rades 06:34 07:34 08:34 10:44 11:44 14:41 17:41 18:41 19:41 20:41 Mairie 06:38 07:38 08:38 10:48 11:48 14:45 17:45 18:45 19:45 20:45 18:35 19:35 06:37 07:37 09:47 10:47 13:37 16:37 17:37 18:37 19:37 06:45 07:45 09:55 10:55 13:45 16:45 17:45 18:45 19:45 19:02 20:02 19:08 20:08 18:24 19:24 20:24 18:28 19:28 20:28 Rue St Martin 06:23 07:23 08:23 10:33 11:33 14:30 17:30 18:30 19:30 20:30 Brasseuil 06:30 07:30 08:30 10:40 11:40 14:37 17:37 18:37 19:37 20:37 LàV LàV 18:08 19:08 18:28 19:28 06:29 07:29 09:39 10:39 15:29 16:29 17:29 18:29 19:29 06:32 07:32 09:42 10:42 13:32 16:32 17:32 18:32 19:32 06:36 07:36 09:46 10:46 13:36 16:36 17:36 18:36 19:36 06:40 07:40 09:50 10:50 13:40 16:40 17:40 18:40 19:40 13:48 16:48 17:48 18:48 19:48 18:50 19:50 Gare de Houdan 05:51 06:51 07:51 10:01 11:01 13:51 16:51 17:51 18:51 19:51 18:58 19:58 17:07 18:07 19:07 20:07 19:11 20:11 Eglise 06:10 07:10 08:10 10:20 11:20 14:17 17:17 18:17 20:17 19:23 20:23 19:25 20:25 19:34 20:34 18:12 18:25 17:12 17:28 18:11 LàV 06:05 07:05 09:15 10:15 13:05 16:05 17:05 16:08 17:08 16:35 17:35 13:50 16:50 17:50 16:58 17:58 17:08 18:08 15:50 14:24 17:24 17:25 16:28 17:28 LàV 16:12 16:13 17:02 17:11 Bas Fonceaux 06:05 07:05 08:05 10:15 11:15 14:12 17:12 17:23 17:13 13:35 14:08 14:02 14:23 14:25 14:34 14:50 06:08 07:08 09:18 10:18 13:08 14:11 13:12 13:13 13:14 06:28 07:28 09:38 10:38 13:28 Gare de Houdan 05:51 06:51 07:51 10:01 11:01 13:58 Place du Château 06:00 07:00 08:00 10:10 11:10 14:07 14:13 Rosay 06:21 07:21 08:21 10:31 11:31 14:28 Φ 06:35 07:35 09:45 10:45 06:48 07:48 09:58 10:58 06:50 09:00 10:00 06:12 07:12 09:22 10:22 06:14 07:14 09:24 10:24 06:50 07:50 10:00 11:00 Rue de la Gare 06:04 07:04 08:04 10:14 11:14 Rue de Mantes 06:18 07:18 08:18 10:28 11:28 Saint Etienne 06:36 07:36 08:36 10:46 11:46 06:13 07:13 09:23 10:23 Place de Verdun 06:17 07:17 08:17 10:27 11:27 LàV 07:10 09:20 10:20 Route de Tacoignières 06:01 07:01 08:01 10:11 11:11 Gare de Mantes-la-Jolie Gare routière 06:43 07:43 08:43 10:53 11:53 11:16 Mairie 06:16 07:16 08:16 10:26 11:26 Eglise 06:27 07:27 08:27 10:37 11:37 Pommeraie 05:55 06:55 07:55 10:05 08:19 10:29 Auffreville 06:32 07:32 08:32 10:42 Ľġ∧ 10:16 ΓġΛ Rue des Brices 06:06 07:06 08:06 06:10 61:70 61:90 Làv LàV Vignes Eglise Eglise Eglise Bel Air Gare Prairie Buissonnet **Bois Dieu** Les Chaises Béchereau La Villeneuve Soredab Café Rue de la Vesgre Poule Faisane Préjoli Mocsouris Collège François Mauriac Remparts Arbouville Volaille Le Boulay Place BRASSEUIL SGRE 픠

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

NUMÉROS UTILES

SAMU: 15

Police Secours: 17

Pompiers: 18

Pharmacie de garde: 3237

Dentiste de garde: 01 39 51 21 21

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

8 rue d'Epernon 78550 HOUDAN tel 01 30 46 10 19

<u>Assistantes Sociales :</u> Direction des Territoires d'Action Sociale 17 place R. Brault 78490

MONTFORT L'AMAURY

<u>Chenil Intercommunal de Protection Animale du</u> Mantois (CIPAM)

7, rue des Piquettes, 78 200 Buchelay /cipambuchelay.fr

<u>Tél:</u>01 30 63 06 02 c.i.p.a.m@orange.fr

CNAV(Caisse nationale d'Assurance Vieillesse)

5 rue Joël le Theule 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Ecole maternelle

Tél: 01 34 76 40 79

Electricité:SICAE-ELY

33.rue de la Gare 78 910Tacoignières

Tél: 01 34 94 68 00

Gaz de France(GrDF)

76, rue des Graviers 78 200 Magnanville <u>Tél.</u> 01 73 07 90 63 ou 08 10 62 73 37

Hôtel des Impôts

1, place Jean Moulin 78 200 Mantes-la-Jolie Tél. 01 34 79 49 00

Orange

19, rue Gambetta 78 200 Mantes-la-Jolie Porte de Normandie-Centre commercial 78 200 Buchelay

<u>Tél.</u> 1014 (poste fixe)

<u>Perception</u>

Place Fabian 78 980 Longnes Tél. 01 30 42 48 20

<u>Sécurité Sociale :</u>

CPAM 78 78085 Yvelines cedex 9

Médiateur de Justice: Tribunal d'Instance M. JEANTELET - 20 avenue de la République 78200 MANTES LA JOLIE <u>tel</u> 01 30 98 14 00 permanence mercredi 14h-16h30

<u>Médiation familiale</u>: APME - La Passerelle - 31 Porte d'Epernon - 78550 HOUDAN <u>tel</u> 01 30 21 75 55

Sous-Préfecture

18-20, rue de Lorraine 78 200 Mantes-la-Jolie <u>Tél.</u> 01 30 92 74 00

Tribunal d'Instance

20, avenue de la République 78 200 Mantes-la-Jolie <u>Tél.</u> 01 30 98 14 00

Véolia Eau

Les Hauts Graviers, 78 200 Buchelay Tél. 08 11 90 04 00

Mairie de Villette

Place Lacoudre 78 930 Villette

<u>Tél.</u> 01 34 76 31 01 <u>Fax</u> 01 34 76 39 75

www.villette-en-yvelines.fr

info@villette-en-yvelines.fr

